

ARRETE PERS. 2026-061
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE

Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON

Attaché Principal

Le Maire de la Commune de Valencin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L2122-19,
Considérant que Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON, Attaché principal, exerce les fonctions de Secrétaire Générale de la Commune de Valencin et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M Bernard JULLIEN, Maire de la Commune de Valencin, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON, Attaché principal, pour :

- la signature des bons de commande jusqu'à 1500 €,
 - la légalisation des signatures
 - la certification conforme de documents administratifs
- à compter du 6 Août 2026.**

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

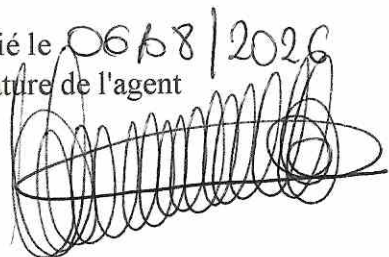
- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité
- à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Fait à Valencin, le 5 Août 2026
Le Maire, Bernard JULLIEN

Notifié le 06/08/2026
Signature de l'agent



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

